

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 1/2023

Luxembourg, le 8 novembre 2023

L'Agence eSanté présente son rapport annuel 2022 et les divers services eSanté

En date du 8 novembre 2023, le président du Conseil de gérance de l'Agence eSanté, Marc Hostert, et le nouveau directeur général de l'Agence eSanté, Ian Tewes, ont présenté le rapport annuel 2022 et donné un aperçu des services eSanté mis en place par l'Agence eSanté.

Comme nouveauté ayant marqué 2022, ils ont évoqué entre autres le lancement de deux services supplémentaires facilitant le partage des informations de santé entre patients et professionnels de santé et leur accessibilité en ligne : le Carnet de Vaccination Electronique (CVE) et l'application mobile pour le Dossier de Soins Partagé (DSP).

Le nombre de CVE créés (plus de 27.000) et d'actes de vaccination enregistrés (plus de 139.000) depuis le lancement graduel auprès des médecins vaccinateurs initié en janvier 2022, reflètent un réel intérêt de la part des patients et des professionnels de santé pour cet outil. «Cet intérêt et l'utilité de cet outil se confirmera davantage dès que la loi permettant la généralisation sera en vigueur», a précisé Monsieur Tewes. «En outre, les statistiques relatives à l'utilisation du DSP démontrent également une nette croissance, autant au niveau du dépôt de documents qu'au niveau de leur consultation par les patients et professionnels de santé. De plus, le fait que les patients ont attribué un droit d'accès permanent à plus de 3.400 professionnels de santé (en les enregistrant dans leur cercle médical de confiance) démontre clairement leur volonté de partager les données de santé avec les divers professionnels de santé qui les prennent en charge», a-t-il ajouté.

Ensuite, ils ont passé en revue les autres services eSanté opérationnels et leur utilisation croissante par les divers acteurs du secteur de la santé. On peut citer ici le service DOMI (Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses), qui permet la remontée automatisée d'informations relatives à des maladies infectieuses des laboratoires à la Direction de la santé, ou encore le Web Service Externe (WSE) permettant aux pharmaciens, laboratoires et collaborateurs du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) de vérifier l'état d'affiliation à la sécurité sociale du patient et le droit de prescrire pour le professionnel de santé.

AGENCE eSANTÉ G.I.E.

Adresse courrier : B.P. 2511 L-1025 LUXEMBOURG

Adresse bureaux / Siège social: 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Tel : (+352) 27 12 50 18 1 / E-mail : info@agence-esante.lu

RCS Luxembourg No. C – 69

www.esante.lu

Pour conclure, ils ont abordé les travaux préparatoires en cours pour de futurs services eSanté, tels que les différents cas d'usage de la prescription électronique (ePrescription). Dans ce contexte, Monsieur Hostert a fait observer : «Avant de pouvoir déployer un service, il faut que divers éléments fonctionnels, techniques et réglementaires soient en place. Le succès d'un service eSanté ne dépend donc pas uniquement de l'Agence eSanté, mais est souvent tributaire des actions requises de la part des autres acteurs de l'écosystème de la santé.»

Ils ont par ailleurs invité les assurés à activer leur compte eSanté afin de pouvoir pleinement bénéficier des services eSanté, et à contacter le service Helpdesk de l'Agence eSanté pour toute demande d'information ou d'assistance, par téléphone au numéro (+352) 2712 5018 33 ou par e-mail à helpdesk@esante.lu.

Communiqué par l'Agence eSanté

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

CONTACT presse :

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu

Tel. : (+352) 2712 5018 21

A propos de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé, que ce soit par le biais de la mise à disposition de ses services e-santé ou indirectement au travers de l'élaboration de politiques nationales ayant pour objectif de favoriser l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés dans le secteur de la santé.

Le périmètre de cet échange et partage d'informations de santé ne se limite pas au niveau national, mais couvre également l'aspect de l'échange transfrontalier/international.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 1/2023

Luxembourg, le 8 novembre 2023

L'Agence eSanté présente son rapport annuel 2022 et les divers services eSanté

En date du 8 novembre 2023, le président du Conseil de gérance de l'Agence eSanté, Marc Hostert, et le nouveau directeur général de l'Agence eSanté, Ian Tewes, ont présenté le rapport annuel 2022 et donné un aperçu des services eSanté mis en place par l'Agence eSanté.

Comme nouveauté ayant marqué 2022, ils ont évoqué entre autres le lancement de deux services supplémentaires facilitant le partage des informations de santé entre patients et professionnels de santé et leur accessibilité en ligne : le Carnet de Vaccination Electronique (CVE) et l'application mobile pour le Dossier de Soins Partagé (DSP).

Le nombre de CVE créés (plus de 27.000) et d'actes de vaccination enregistrés (plus de 139.000) depuis le lancement graduel auprès des médecins vaccinateurs initié en janvier 2022, reflètent un réel intérêt de la part des patients et des professionnels de santé pour cet outil. «Cet intérêt et l'utilité de cet outil se confirmera davantage dès que la loi permettant la généralisation sera en vigueur», a précisé Monsieur Tewes. «En outre, les statistiques relatives à l'utilisation du DSP démontrent également une nette croissance, autant au niveau du dépôt de documents qu'au niveau de leur consultation par les patients et professionnels de santé. De plus, le fait que les patients ont attribué un droit d'accès permanent à plus de 3.400 professionnels de santé (en les enregistrant dans leur cercle médical de confiance) démontre clairement leur volonté de partager les données de santé avec les divers professionnels de santé qui les prennent en charge», a-t-il ajouté.

Ensuite, ils ont passé en revue les autres services eSanté opérationnels et leur utilisation croissante par les divers acteurs du secteur de la santé. On peut citer ici le service DOMI (Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses), qui permet la remontée automatisée d'informations relatives à des maladies infectieuses des laboratoires à la Direction de la santé, ou encore le Web Service Externe (WSE) permettant aux pharmaciens, laboratoires et collaborateurs du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) de vérifier l'état d'affiliation à la sécurité sociale du patient et le droit de prescrire pour le professionnel de santé.

AGENCE eSANTÉ G.I.E.

Adresse courrier : B.P. 2511 L-1025 LUXEMBOURG

Adresse bureaux / Siège social: 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Tel : (+352) 27 12 50 18 1 / E-mail : info@agence-esante.lu

RCS Luxembourg No. C – 69

www.esante.lu

Pour conclure, ils ont abordé les travaux préparatoires en cours pour de futurs services eSanté, tels que les différents cas d'usage de la prescription électronique (ePrescription). Dans ce contexte, Monsieur Hostert a fait observer : «Avant de pouvoir déployer un service, il faut que divers éléments fonctionnels, techniques et réglementaires soient en place. Le succès d'un service eSanté ne dépend donc pas uniquement de l'Agence eSanté, mais est souvent tributaire des actions requises de la part des autres acteurs de l'écosystème de la santé.»

Ils ont par ailleurs invité les assurés à activer leur compte eSanté afin de pouvoir pleinement bénéficier des services eSanté, et à contacter le service Helpdesk de l'Agence eSanté pour toute demande d'information ou d'assistance, par téléphone au numéro (+352) 2712 5018 33 ou par e-mail à helpdesk@esante.lu.

Communiqué par l'Agence eSanté

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

CONTACT presse :

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu

Tel. : (+352) 2712 5018 21

A propos de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé, que ce soit par le biais de la mise à disposition de ses services e-santé ou indirectement au travers de l'élaboration de politiques nationales ayant pour objectif de favoriser l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés dans le secteur de la santé.

Le périmètre de cet échange et partage d'informations de santé ne se limite pas au niveau national, mais couvre également l'aspect de l'échange transfrontalier/international.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 1/2023

Luxembourg, le 8 novembre 2023

L'Agence eSanté présente son rapport annuel 2022 et les divers services eSanté

En date du 8 novembre 2023, le président du Conseil de gérance de l'Agence eSanté, Marc Hostert, et le nouveau directeur général de l'Agence eSanté, Ian Tewes, ont présenté le rapport annuel 2022 et donné un aperçu des services eSanté mis en place par l'Agence eSanté.

Comme nouveauté ayant marqué 2022, ils ont évoqué entre autres le lancement de deux services supplémentaires facilitant le partage des informations de santé entre patients et professionnels de santé et leur accessibilité en ligne : le Carnet de Vaccination Electronique (CVE) et l'application mobile pour le Dossier de Soins Partagé (DSP).

Le nombre de CVE créés (plus de 27.000) et d'actes de vaccination enregistrés (plus de 139.000) depuis le lancement graduel auprès des médecins vaccinateurs initié en janvier 2022, reflètent un réel intérêt de la part des patients et des professionnels de santé pour cet outil. «Cet intérêt et l'utilité de cet outil se confirmera davantage dès que la loi permettant la généralisation sera en vigueur», a précisé Monsieur Tewes. «En outre, les statistiques relatives à l'utilisation du DSP démontrent également une nette croissance, autant au niveau du dépôt de documents qu'au niveau de leur consultation par les patients et professionnels de santé. De plus, le fait que les patients ont attribué un droit d'accès permanent à plus de 3.400 professionnels de santé (en les enregistrant dans leur cercle médical de confiance) démontre clairement leur volonté de partager les données de santé avec les divers professionnels de santé qui les prennent en charge», a-t-il ajouté.

Ensuite, ils ont passé en revue les autres services eSanté opérationnels et leur utilisation croissante par les divers acteurs du secteur de la santé. On peut citer ici le service DOMI (Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses), qui permet la remontée automatisée d'informations relatives à des maladies infectieuses des laboratoires à la Direction de la santé, ou encore le Web Service Externe (WSE) permettant aux pharmaciens, laboratoires et collaborateurs du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) de vérifier l'état d'affiliation à la sécurité sociale du patient et le droit de prescrire pour le professionnel de santé.

AGENCE eSANTÉ G.I.E.

Adresse courrier : B.P. 2511 L-1025 LUXEMBOURG

Adresse bureaux / Siège social: 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg

Tel : (+352) 27 12 50 18 1 / E-mail : info@agence-esante.lu

RCS Luxembourg No. C – 69

www.esante.lu

Pour conclure, ils ont abordé les travaux préparatoires en cours pour de futurs services eSanté, tels que les différents cas d'usage de la prescription électronique (ePrescription). Dans ce contexte, Monsieur Hostert a fait observer : «Avant de pouvoir déployer un service, il faut que divers éléments fonctionnels, techniques et réglementaires soient en place. Le succès d'un service eSanté ne dépend donc pas uniquement de l'Agence eSanté, mais est souvent tributaire des actions requises de la part des autres acteurs de l'écosystème de la santé.»

Ils ont par ailleurs invité les assurés à activer leur compte eSanté afin de pouvoir pleinement bénéficier des services eSanté, et à contacter le service Helpdesk de l'Agence eSanté pour toute demande d'information ou d'assistance, par téléphone au numéro (+352) 2712 5018 33 ou par e-mail à helpdesk@esante.lu.

Communiqué par l'Agence eSanté

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

CONTACT presse :

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu

Tel. : (+352) 2712 5018 21

A propos de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé, que ce soit par le biais de la mise à disposition de ses services e-santé ou indirectement au travers de l'élaboration de politiques nationales ayant pour objectif de favoriser l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés dans le secteur de la santé.

Le périmètre de cet échange et partage d'informations de santé ne se limite pas au niveau national, mais couvre également l'aspect de l'échange transfrontalier/international.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE n° 1/2023

Luxembourg, le 8 novembre 2023

L'Agence eSanté présente son rapport annuel 2022 et les divers services eSanté

En date du 8 novembre 2023, le président du Conseil de gérance de l'Agence eSanté, Marc Hostert, et le nouveau directeur général de l'Agence eSanté, Ian Tewes, ont présenté le rapport annuel 2022 et donné un aperçu des services eSanté mis en place par l'Agence eSanté.

Comme nouveauté ayant marqué 2022, ils ont évoqué entre autres le lancement de deux services supplémentaires facilitant le partage des informations de santé entre patients et professionnels de santé et leur accessibilité en ligne : le Carnet de Vaccination Electronique (CVE) et l'application mobile pour le Dossier de Soins Partagé (DSP).

Le nombre de CVE créés (plus de 27.000) et d'actes de vaccination enregistrés (plus de 139.000) depuis le lancement graduel auprès des médecins vaccinateurs initié en janvier 2022, reflètent un réel intérêt de la part des patients et des professionnels de santé pour cet outil. «Cet intérêt et l'utilité de cet outil se confirmera davantage dès que la loi permettant la généralisation sera en vigueur», a précisé Monsieur Tewes. «En outre, les statistiques relatives à l'utilisation du DSP démontrent également une nette croissance, autant au niveau du dépôt de documents qu'au niveau de leur consultation par les patients et professionnels de santé. De plus, le fait que les patients ont attribué un droit d'accès permanent à plus de 3.400 professionnels de santé (en les enregistrant dans leur cercle médical de confiance) démontre clairement leur volonté de partager les données de santé avec les divers professionnels de santé qui les prennent en charge», a-t-il ajouté.

Ensuite, ils ont passé en revue les autres services eSanté opérationnels et leur utilisation croissante par les divers acteurs du secteur de la santé. On peut citer ici le service DOMI (Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses), qui permet la remontée automatisée d'informations relatives à des maladies infectieuses des laboratoires à la Direction de la santé, ou encore le Web Service Externe (WSE) permettant aux pharmaciens, laboratoires et collaborateurs du Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) de vérifier l'état d'affiliation à la sécurité sociale du patient et le droit de prescrire pour le professionnel de santé.

AGENCE eSANTÉ G.I.E.

Adresse courrier : B.P. 2511 L-1025 LUXEMBOURG

Adresse bureaux / Siège social: 2-4, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg
Tel : (+352) 27 12 50 18 1 / E-mail : info@agence-esante.lu

RCS Luxembourg No. C – 69

www.esante.lu

Pour conclure, ils ont abordé les travaux préparatoires en cours pour de futurs services eSanté, tels que les différents cas d'usage de la prescription électronique (ePrescription). Dans ce contexte, Monsieur Hostert a fait observer : «Avant de pouvoir déployer un service, il faut que divers éléments fonctionnels, techniques et réglementaires soient en place. Le succès d'un service eSanté ne dépend donc pas uniquement de l'Agence eSanté, mais est souvent tributaire des actions requises de la part des autres acteurs de l'écosystème de la santé.»

Ils ont par ailleurs invité les assurés à activer leur compte eSanté afin de pouvoir pleinement bénéficier des services eSanté, et à contacter le service Helpdesk de l'Agence eSanté pour toute demande d'information ou d'assistance, par téléphone au numéro (+352) 2712 5018 33 ou par e-mail à helpdesk@esante.lu.

Communiqué par l'Agence eSanté

INFORMATION NON DESTINÉE À PUBLICATION :

CONTACT presse :

Agence eSanté :

SMET Daisy

E-mail : daisy.smet@agence-esante.lu

Tel. : (+352) 2712 5018 21

A propos de l'Agence eSanté

L'Agence eSanté est l'agence nationale luxembourgeoise chargée de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé, que ce soit par le biais de la mise à disposition de ses services e-santé ou indirectement au travers de l'élaboration de politiques nationales ayant pour objectif de favoriser l'interopérabilité des différents systèmes informatiques utilisés dans le secteur de la santé.

Le périmètre de cet échange et partage d'informations de santé ne se limite pas au niveau national, mais couvre également l'aspect de l'échange transfrontalier/international.